



Préavis municipal N° 04/2014

Relatif aux travaux d'entretien des éléments extérieurs du bâtiment communal et transformation du local « Ancienne épicerie-laiterie »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le bâtiment communal sis sur la parcelle 67, où se trouvent les bureaux de l'administration communale, subit les affres du temps. Les éléments constitutifs de l'enveloppe extérieure se sont dégradés de manière importante.

Un mandat d'étude a été confié au bureau d'architecte Arni & Dominguez Sàrl afin de faire un état des lieux et déterminer les coûts de remise en état.

Les travaux se portent sur la réfection de la toiture notamment la ferblanterie et la couverture, la réfection des embrasures et des encadrements des fenêtres, le traitement des fissures, la réfection des volets et enfin la rénovation des façades.

Les coûts ont été déterminés par un appel d'offre établi auprès de trois entreprises au minimum et peuvent être détaillés de la manière suivante :

CHF	7'000.00	Echafaudage
CHF	13'500.00	Ferblanterie-couverture
CHF	11'000.00	Maçonnerie
CHF	21'000.00	Crépissage, peinture
CHF	10'000.00	Divers et imprévus
CHF	9'500.00	Honoraires

Soit un total de CHF 72'000.- TTC qui couvrirait l'entier de la réfection de l'enveloppe extérieure ainsi que les études y relatives.

En parallèle de cette réfection, un mandat d'étude a été confié au bureau Arni & Dominguez Sàrl afin d'établir un projet de transformation du local situé en dessous de la salle de municipalité, local dit de l'ancienne épicerie-laiterie. Une demande d'autorisation de construire a été déposée mi-novembre 2013 et fait l'objet d'une mise à l'enquête publique. Celle-ci n'a soulevé aucune remarque ni opposition.

Le projet prévoit une liaison entre la salle et l'escalier d'accès au greffe, la création d'un WC handicapé, la création de nouvelles ouvertures en façades conformément aux traces historiques du bâtiment ainsi qu'un rafraîchissement de tous les revêtements intérieurs.

Les coûts ont été déterminés par un appel d'offre établi auprès de trois entreprises au minimum et peuvent être détaillés de la manière suivante :

CHF	6'000.00	Démolition
CHF	19'000.00	Maçonnerie
CHF	11'500.00	Menuiserie extérieure
CHF	15'000.00	Plâtrerie-peinture
CHF	11'000.00	Installation électrique et lustrerie
CHF	15'000.00	Installation sanitaire
CHF	6'500.00	Revêtement de sol et nettoyage
CHF	15'000.00	Divers et imprévus
CHF	14'000.00	Honoraires

Soit un total de CHF 113'000.- TTC qui couvrirait l'entier des travaux de transformation ainsi que les études y relatives.

Il semble opportun d'effectuer ces travaux de réfection et de transformations en parallèle au vu des éléments de façades à traiter. Dès lors, le coût total se monte à **CHF 185'000.-** TTC

Conclusion

Au vu de ce qui précède nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 04/2014
- Entendu le/s rapports de la/des commissions chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder un crédit de CHF 185'000.- TTC, financé par les liquidités courantes de la commune et amorti par prélèvement dans la réserve pour travaux futurs, échelonné sur 30 ans.

Préavis adopté en séance de municipalité du 28 avril 2014

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Denis-Eric Scherz



La Secrétaire
Evelyne Vogel



Annexe : 7 plans